République française

Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice:

55

Présents: Absents:

34 21

14

Suffrages exprimés:

48 47

Absents AVEC pouvoir

- dont POUR: - dont CONTRE:

0

Absents SANS pouvoir 7 Nombre d'abstention(s):

1

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth Mme ANGELETTI Frédérique

Mme ARAGONES Claire

M. BATOUX Philippe

M. BOREL Félix M. BOURSE Etienne

M. CARLIER Roland

M. DECHER Martine M. DERRIVE Eric

Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa

M. GERAULT Jean-Pierre

Mme GIRARD Nicole Mme GREGOIRE Sylvie Mme JEAN Amélie M. JUNIK Pascal

M. JUSTINESY Gérard M. KITAEFF Richard M IF FAOU Michel

M. LIBERATO Fabrice M. MASSIP Frédéric Mme MILESI Véronique

Mme MONFRIN Marie-Josée

M. MOUNIER Christian Mme NALLET Christine M. NOUVEAU Michel M. PETTAVINO Jean-Pierre Mme PIERI Julia

2025/

M. RIVET Jean-Philippe M. ROUSSET André Mme ROUX Isabelle M. SILVESTRE Claude

M. SINTES Patrick M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain

Mme AUDIBERT Danielle Mme BASSANELLI Magali Mme BLANCHET Fabienne Mme BUCHACA Sophie

Mme CATALANO-LLORDES Gaétane

M. COURTECUISSE Patrick Mme CLEMENT Marie-Hélène

Mme CRESP Delphine Mme DAUPHIN Mathilde

Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse

Mme PAIGNON Laurence M. SEBBAH Didier Mme STELLA Aurore

Absents excusés :

Mme FAURE Cécile Mme MACK Marie-Thérèse

Mme MARIANI-RENOUX Séverine

Mme PALACIO Céline Mme PONTET Annie

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre

ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle

ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe

ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard

ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric

ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia

ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix

ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents non-excusés :

M. PEYRARD Jean-Pierre M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth



République française Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

2025/....

N° 2025-150

<u>AFFAIRES GENERALES</u> – Approbation de la charte 2025-2040 du Parc Naturel Régional du Luberon

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020;
- Vu les statuts du parc naturel régional du Luberon ;
- Vu la délibération du conseil syndical du parc naturel régional du Luberon n°2025 CS 37 en date du 6 juin 2025 relative à la révision de la charte et à l'approbation du projet de charte 2025-2040;
- Vu l'avis du bureau communautaire du 18 septembre 2025.

Classé depuis 1977, le Parc naturel régional du Luberon doit renouveler sa charte.

Par délibération n°19-978 du 13 décembre 2019, la Région a lancé la procédure de révision de la charte du Parc, en vue du renouvellement de son label « Parc naturel régional ».

Actuellement composé de 78 communes, de sept établissements publics de coopération intercommunale, des Départements du Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence et de la Région, le syndicat mixte de gestion du Parc a mené la révision de la charte.

Le nouveau projet 2025-2040 a été étudié sur un périmètre d'étude composé de 100 communes.

Dans la continuité de la délibération régionale, le préfet de région a émis un avis d'opportunité le 24 juillet 2020.

Une large concertation locale a été organisée afin de construire le projet de la charte révisée 2025-2040.

Approuvé par le comité syndical le 27 septembre 2022, ce projet a ensuite été soumis à différents avis réglementaires, avec des phases de travail intermédiaires :

- Avis du préfet de région en date du 27 mars 2023 (accompagné d'une note technique, de l'avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 11 janvier 2023 et de l'avis du Conseil national de la protection de la nature en date du 16 janvier 2023);
- Avis de l'Autorité environnementale de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable en date du 7 mars 2024 ;
- Conclusions et avis motivé de la Commission d'enquête publique en date du 4 juillet 2024, suite à une enquête publique réalisée du 2 au 31 mai 2024 ;
- Examen final du Ministère en charge de l'environnement en date du 7 mai 2025.

Le comité syndical du 6 juin 2025 a arrêté le projet définitif de charte qui s'articule autour de deux enjeux transversaux - climat et biodiversité - et de 18 orientations regroupées en 6 défis et déclinées en 47 mesures.

A l'initiative de la procédure de renouvellement du label d'un Parc naturel régional, la Région lance à présent la consultation des collectivités territoriales et des EPCI qui composent le périmètre d'étude. Ainsi, le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a adressé à notre collectivité un courrier demandant au conseil communautaire de délibérer dans un délai maximum de quatre mois pour approuver sans réserve la charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon et ses annexes. Conformément à l'article L333-1 du Code de l'environnement, l'approbation du projet de charte emporte demande d'adhésion au Syndicat mixte de gestion du Parc.



République française 2025/.... Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

Après avoir vérifié que les résultats de la consultation remplissent les conditions cumulatives de la majorité qualifiée, fixées à l'article R.333-7 du Code de l'environnement, le Conseil régional approuvera à son tour la charte. Il déterminera la liste des communes pour lesquelles il demandera le classement au regard des délibérations favorables recueillies. Au titre du deuxième alinéa de l'article L.333-1 du Code de l'environnement, le Conseil régional pourra, s'il le juge nécessaire, proposer un périmètre de classement potentiel composé des communes du périmètre d'étude qui n'auraient pas approuvé la charte.

La charte approuvée, accompagnée des accords des collectivités territoriales et de l'ensemble du dossier, sera ensuite transmise par le préfet de région au ministère chargé de l'environnement, pour signature du décret de classement par le Premier Ministre.

Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délibère, et

A l'unanimité des suffrages exprimés, (1 voix ABSTENTION : Madame Frédérique ANGELETTI)

- APPROUVE, sans réserve, le dossier de charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon comprenant :
 - Le rapport de charte ;
 - Les annexes du rapport de charte :
 - o Le référentiel d'évaluation ;
 - o Les dispositions pertinentes;
 - Les 4 tomes des secteurs d'enjeux écologiques : milieux forestiers, milieux ouverts / semi-ouverts, milieux aquatiques et humides, milieux agricoles ;
 - Le cahier des paysages.
 - Le Plan de Parc et sa notice ;
 - Les annexes réglementaires :
 - o La liste et la carte des communes-EPCI-Départements du périmètre d'étude ;
 - o Le projet de statuts du syndicat mixte ;
 - o L'emblème figuratif du Parc;
 - Le plan de financement prévisionnel portant sur les trois premières années du classement, accompagné de l'organigramme et du programme d'actions prévisionnel triennal;
 - o Le rapport environnemental comportant son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale, accompagnés du mémoire en réponse du Parc.



République française Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025

 ACTE de ce fait l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon dans les conditions fixées dans les projets de statuts.

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS

Cavaillon, le 13 octob

2025/....

Le Président,

Gérard DAUDET

CON LOND TO THE LAND & LAND & LAND & CONTROL OF THE LAND & CONTROL